

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU - Société DELABLI DELPIERRE

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/116 en date du 8 avril 2019, une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint Aignan de Grandlieu, pendant une période de 33 jours du lundi 29 avril 2019 à 9 h au vendredi 31 mai 2019 à 17 h 30, portant sur la demande présentée par la Société DELABLI DELPIERRE en vue de la régularisation administrative de l'usine de transformation des produits de la mer qu'elle exploite à Saint Aignan de Grandlieu, rue Antoine de Saint Exupéry.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 3642-3 et 4735-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Saint Aignan de Grandlieu, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— lundi 29 avril 2019	de 09H00 à 13H00
— mardi 14 mai 2019	de 09H00 à 13H00
— mercredi 22 mai 2019	de 14H00 à 17H30
— vendredi 31 mai 2019	de 14H00 à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de Saint Aignan de Grandlieu où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Aignan de Grandlieu (Hôtel de ville Place Millenia 44860 Saint Aignan de Grandlieu) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.delablidelpierre@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Saint Aignan de Grandlieu pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société DELABLI DELPIERRE rue Antoine de Saint Exupéry 44860 Saint Aignan de Grandlieu.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.